



MFR LE GRAND MAS

Chemin du Grand Mas

30700 Uzès

Tel 04 66 22 18 26

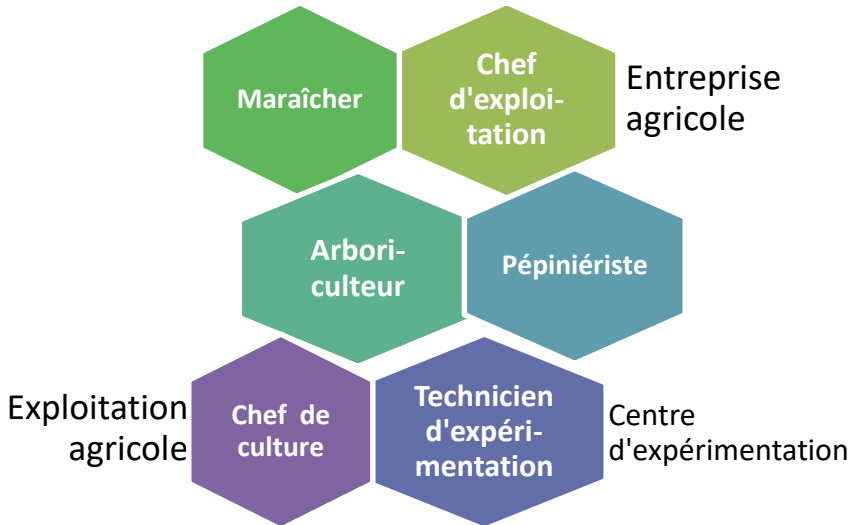
mfr.uzes@mfr.asso.fr

BTSA

Production Horticole

Maraichage - Arboriculture - Pépinières - Floriculture

*L'alternance par la voie scolaire
(20 semaines de stages par an)
ou Lancez-vous dans l'apprentissage*



Quels métiers ?

Le principal métier visé est celui de responsable de culture, souvent nommé chef de culture. Il peut avoir la responsabilité de plusieurs hectares de productions sous abri, de plusieurs dizaines d'hectares de production en plein champ. Il est souvent employé par une structure privée mais aussi par les services « parcs et jardins » des collectivités locales.

Il s'oriente souvent vers l'installation à l'issue d'une période salariée.

Les centres expérimentaux et de recherche, publics et privés, embauchent de nombreux titulaires du BTSA PH pour assurer la conduite des parcelles expérimentales, la mise en place, la conduite et l'interprétation des essais.

Les métiers de la distribution et de la mise en marché sont aussi attractifs car les employeurs exigent la possession d'un socle de connaissances en production horticole.

Quelle alternance ?

De 675 h à 700 h de formation par an selon le statut (scolaire ou apprentissage). Une alternance de 3 semaines de cours suivi de 3 semaines en entreprise.

Quels lieux de stage ?

Chez un maraîcher, un pépiniériste, un arboriculteur ou en floriculture

Et en stage secondaire (*hors apprentissage*): coopérative fruits et légumes ; fleuriste ; jardinerie ; primeurs ; grossiste du secteur ; espaces verts...

Les plus

- Internat possible
- Des serres pédagogiques, des espaces de production hors sol et pleine terre
- Possibilité de passer le CACES
- De nombreux projets réalisés tout au long des deux ans
- Un bon taux de réussite de 80 %
- Possibilité de participer à l'Olympiade des Métiers

Comment s'inscrire ?

Après l'obtention d'un Bac. S'inscrire sur post-bac ou trouver un contrat d'apprentissage.

En cas de non inscription sur post-bac, prendre rendez-vous avec la directrice pour une inscription tardive.

Contenu de la formation en heures

1^{ère}

Ter

Enseignements Généraux

M11 – Accompagnement du Projet Professionnel	30	70
M21 - Organisation économique sociale et juridique	40	36
M22 - Techniques d'expression, communication, animation,	75	73
M23 - Anglais	50	42
M31 - EPS	37	37
M41 - Traitements des données	42	20
M42 - Technologie de l'information et du multimédia	10	26

Enseignements Professionnels

M51 - Marchés, filières et territoires	50	8
M52 - Pilotage de l'entreprise horticole	30	30
M53 - Fonctionnement des agrosystèmes horticoles	115	126
M54 - Conduite d'expérimentation	16	9
M55 - Conduite de processus	84	84
M56 - Génie des équipements horticoles	34	36
M57 - Organisation du travail et gestion RH	36	36
M71 - Module d'Initiative Locale	26	42
Total d'heures de formation par an	675	675
Stage collectif pratique pour les étudiants	25	25

Modalités de l'examen

- **Contrôle Continu en Cours de Formation (CCF)** à raison de 24 contrôles répartis entre la classe de 1^{ère} et de Ter, puis **des Épreuves Terminales**.
- Obtention du BTSA (diplôme d'état du ministère de l'Agriculture) par la moyenne du contrôle continu (50 % du Bac) et des épreuves terminales (50%).

Poursuite d'étude

Obtenir une double compétence avec un BTSA en un an
(ex : BTSA Technico-commercial Jardinerie ou Agro-fouritures)



Poursuivre en école d'ingénieur avec une classe passerelle



**Etablissement privé sous contrat avec
le ministère de l'agriculture, de l'agro-alimentaire et de la forêt**

www.mfr-uzes.com



Témoignage d'un étudiant

« Un rythme intense, ponctué de nombreux projets. Les olympiades des métiers m'ont permis de valoriser mes compétences acquises tout au long des deux années »

Si apprentissage, salaire apprenti(e)

1^{ère} année en contrat d'apprentissage

De 16 à 17 ans
25% du SMIC
370,07 €

De 18 à 20 ans
41% du SMIC
606,91 €

A partir de 21 ans
53% du SMIC
784,54 €

2^{ème} année en contrat d'apprentissage

De 16 à 17 ans
37% du SMIC
547,70 €

De 18 à 20 ans
49% du SMIC
725,33 €

A partir de 21 ans
61% du SMIC
902,96 €

Tarifs
étudiants
1^{ère} et 2^{ème}
année

Cotisation à l'association : 30 €

Externat : Scolarité 1 120 € par an soit 112 € par mois

Scolarité et 1/2 pension : 1 670 € par an soit 167 € par mois

Scolarité et internat : 2 450 € par an soit 245 € par mois

Possibilités de bourse par le CROUS